

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu - Séance du 09 MARS 2021

Date de convocation : mardi 02 mars 2021 (par e-mail)

En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	1
Votants	15

L'an deux mil vingt-un, le neuf mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Olby (Puy-de-Dôme), se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie d'Olby sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Monsieur Samuel GAUTHIER, conformément aux articles L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M.ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, Mme GUILLAUME Michèle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET-LACOURT Noëlle, M MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVREARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

ABSENTS EXCUSES : Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à Monsieur ANDANSON Alain)

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Sarah LANGLAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

La séance est ouverte à 20h.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

Le maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter en point 2 de l'ordre du jour, l'autorisation et l'habilitation à tout cleric de l'Étude de Maître SOURDILLE-RENAUD à la signature de l'acte définitif concernant la mise à disposition d'une parcelle de la section de la Gardette pour l'installation d'un poste ENEDIS.

Le conseil valide ce rajout à l'ordre du jour.

1 - Objet – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 24 février 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 24 février 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - Objet – AUTORISATION ET HABILITATION POUR SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE RELATIF A LA SERVITUDE D'UNE PARCELLE

Le maire rappelle qu'une convention de servitudes a été signée en date du 09 octobre 2019 avec ENEDIS concernant la servitude de la parcelle cadastrée section C numéro 810 sur la section de la Gardette.

Cette servitude doit être authentifiée par un acte définitif en l'Étude de Maître SOURDILLE-RENAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise le maire à habilitier tout cleric de l'Étude de Maître SOURDILLE-RENAUD à signer cet acte définitif.**

3 - Objet – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 et DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1) Approbation du compte de gestion 2020

Le Maire propose dans un premier temps de procéder à l'approbation du compte de gestion 2020 et précise que l'ensemble des pièces comptables ont été adressées par mail aux membres du Conseil Municipal et que les pièces étaient disponibles en mairie.

Madame Catherine BONY, vice-présidente de la commission finances, précise que les écritures du compte de gestion du receveur pour l'année 2020 sont conformes à celles des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte les comptes de gestion du receveur pour l'année 2020, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice ;**
- **Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le Maire présente les comptes administratifs 2020 des différents budgets de la commune en rappelant que pour l'année 2020, il y a trois budgets administratifs distincts : les comptes du budget principal, les comptes du budget eaux et assainissement et les comptes du budget régie transports.

Le maire présente les comptes administratifs 2020 :

Pour le budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Section fonctionnement	491 093 €	550 284 €	+ 61 530 €
Section investissement	107 646 €	54 883 €	- 52 764 €

Le montant des Reste à Réaliser est d'un montant de 43 752 €.

Pour le budget eau-assainissement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Section fonctionnement	75 321 €	91 703 €	+ 16 382 €
Section investissement	53 884 €	167 037 €	+ 113 153 €

Pour le budget Transport :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Section fonctionnement	23 907 €	4 370 €	- 19 537 €
Section investissement	0 €	1 300 €	+ 1 300 €

Le maire ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote. Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2020. Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Nicolas ACHARD. Le Maire se retire au moment du vote.

2) Approbation du compte administratif 2020 – Budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve le compte administratif 2020 du budget principal.**

3) Approbation du compte administratif 2020 – Budget eaux et assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe eaux et assainissement.**

4) Approbation du compte administratif 2020 – Budget régie transport

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe régie transport.

5) Affectation du résultat 2020**a – BUDGET COMMUNAL M14**

Le Maire informe qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget communal.

Le compte administratif relatif à l'exercice 2020 présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Reste à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	- 20 823,24€		- 39 927,62 €	43 752,00 € 5 462,00 €	- 38 290,00 €	- 99 040,86€
FONCTIONNEMENT	59 784,00€	7 160,24 €	85 609,10 €			138 232,86€

Il intègre les résultats du budget régie transport pour 12 836 € en investissement et 26 418 € en fonctionnement constatés à l'issue de l'exercice comme illustré dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Reste à réaliser 2020	Report exercices n-1	TOTAL
INVESTISSEMENT	0	1 300,00 €	+ 1 300,00 €	0€	+ 11 536,00 €	+ 12 836 €
FONCTIONNEMENT	23 907,86€	4 370,36 €	- 19 537,50 €	0€	+ 45 955,50 €	+ 26 418 €

L'excédent constaté sur la section de fonctionnement s'élève à 138 232,86€.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 99 040,86€ et à la section de fonctionnement pour un montant de 39 192,00€.

b – BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT M 49

Ile Maire informe qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M49 (EAUX ASSAINISSEMENT), il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020.

L'excédent constaté au compte administratif 2020 s'élève à 77 374,72 €. Sa formation est expliquée dans le tableau ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Reste à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	37 700,35€		113 153,26 €	7 398,00 € 18 549,00 €	11 151,00 €	162 004,61€
FONCTIONNEMENT	147 806,29€	86 813,65 €	16 382,08 €			77 374,72€

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 77 374,72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Constata les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- **Reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

3 - Objet – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

En préambule, le maire propose de rappeler le mécanisme de fonctionnement de la comptabilité publique et plus précisément les liens entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il présente notamment l'enjeu de la capacité d'autofinancement (CAF) nette du budget d'investissement sur les projets d'investissement de la commune en insistant sur les liens de cette capacité d'autofinancement avec l'excédent du budget fonctionnement (capacité d'autofinancement brute).

Au-delà du montant de la capacité d'autofinancement nette de la commune, il interpelle sur la nécessité de réfléchir pour tout projet d'investissement de la commune sur :

- ❖ Son impact économique pour le budget fonctionnement :
 - Quelles recettes en plus ?
 - Quelles dépenses en moins ou en plus ?
- ❖ Son plan de financement :
 - Quelle mobilisation de la CAF nette ?
 - Quel recours à l'emprunt ?
 - Quelles subventions mobilisées ?

Il présente le contexte général économique en rappelant que la crise sanitaire a pour conséquences :

- Un retrait d'activité de 4% par rapport à 2019 en France : lourdes conséquences sur le marché du travail,
- Une inflation durablement faible,
- Un impact durable sur les finances publiques (déficit public de 11,3% du PIB et dette publique 119,8% du PIB) - soutiens économiques financés par EMPRUNT au niveau de l'État.

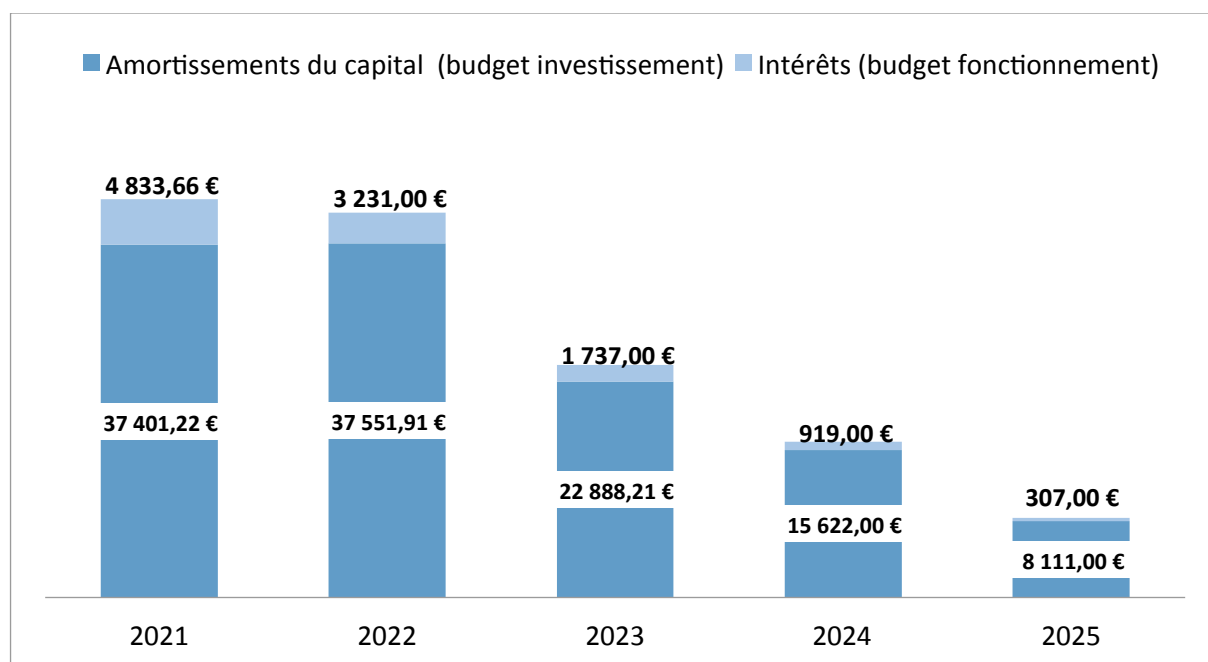
Au niveau des principales mesures du projet de loi de finances relatives aux collectivités territoriales, sont envisagés :

- Une baisse des transferts financiers de l'État aux collectivités locales (-10%) essentiellement liée à la suppression et au dégrèvement de la taxe d'habitation. La loi prévoit de **compenser les communes de cette perte en leur transférant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département.**

Le Maire rappelle que le taux communal est de 17,21% et de 20,48% pour le taux départemental en 2020. Ainsi, en application de la réforme, le taux communal sera ainsi de 37,69 % en **2021**. Une communication sur cette modification devra accompagner cette évolution vis à vis de nos administrés.

- **Une stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État en 2021.** Il indique que les éléments seront communiqués d'ici le mois d'avril par le comptable public. Il indique par ailleurs que selon les statistiques de la DGFIP, le montant de la DGF par habitant de la commune est de 170 € contre 219 € pour la moyenne du département soit un delta d'environ 40 k€ sur les recettes de la commune.

Le Maire présente ensuite la structure et la gestion de la dette actuelle.



Il rapporte les éléments proposés dans le cadre du plan de financement de la rénovation de la salle des fêtes.

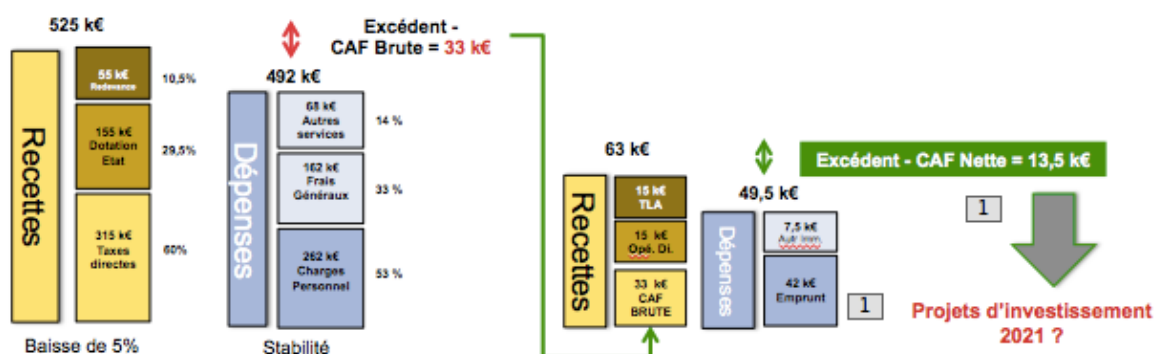
CHARGES		PRODUITS	
TRAVAUX	541 000,00 €	DETR P1	93 000,00 €
MOE	41 657,00 €	DETR P2	86 000,00 €
EXE1	4 000,00 €	BONUS REL AURA	86 500,00 €
EXE2	2 400,00 €	FIC	62 650,00 €
REL	2 000,00 €	FEADER	119 000,00 €
SPS	1 428,00 €	TOTAL SUB	447 150,00 €
Contrôle	4 000,00 €	AUTO FINA	15 000,00 €
Diag Amiante	1 500,00 €	EMPRUNT	140 628,99 €
Etude Sol	2 900,00 €	FCTVA	118 283,01 €
TOTAL HT	600 885,00 €		
TOTAL TTC	721 062,00 €	TOTAL	721 062,00 €
TVA	120 177,00 €		

L'autofinancement proposé sur cette opération est programmé sur les années 2020, 2021 et 2022. L'emprunt envisagé porterait sur une durée de 20 ans, soit un remboursement annuel évalué à environ 8000 €. Le début du remboursement de cet emprunt est à finaliser. Une demande de report de remboursement sur 2023 est envisageable pour conserver une capacité d'autofinancement nette sur l'année 2022.

Deux prêts relais seront envisagés pour attendre le versement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et de la subvention FEADER.

Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, le Maire propose de se projeter à plus long terme en s'interrogeant sur l'avenir des communes comme la nôtre à l'horizon 2026. En effet, à cette date, le transfert des compétences urbanisme ou encore eau-assainissement est programmé en direction des communautés de communes. Cette programmation va nécessairement avoir des incidences sur les recettes futures (dotation de l'État ou encore taxes directes). Il s'interroge sur l'avenir des dépenses notamment des frais de personnel face à cette baisse potentielle des recettes.

Il présente les perspectives pour l'année 2021 en indiquant qu'il s'agit à ce stade de grandes masses en vue de la préparation des budgets primitifs :



Les perspectives budgétaires permettent d'envisager une CAF nette à hauteur de 13,5 k€. Le Maire indique que plusieurs engagements sont déjà actés notamment, la commande des panneaux de rue, l'autofinancement de la salle des fêtes, l'achat du terrain pour la réalisation de la rénovation du stade et l'abribus du carrefour des Bernards. Ces engagements mobilisent déjà en totalité la CAF nette projetée alors que d'autres projets

sont en attente notamment, la mise à disposition d'une salle pour le milieu associatif durant les travaux de la salle des fêtes, la démolition du passage du Charreyroux, ou encore l'achat de matériels divers, ...

Le Maire indique également que dans l'hypothèse d'un maintien d'une CAF brute à 33 k€ et avec un seul projet d'investissement ayant recours à l'emprunt, la CAF nette en 2022 est estimée à 5,5k€, en 2023 à 19,5 k€ et en 2025 à 27,5 k€.

Face à ce contexte, le Maire propose d'explorer les différents leviers permettant de disposer d'une CAF nette plus importante en évoquant notamment :

- L'augmentation de la CAF brute à travers :
 - Une réflexion au niveau de la CCID de l'assiette de taxation du foncier en étant en veille sur le projet de réforme actuel.
 - Une réflexion sur les prestations de locations et/ou de services que peut proposer la commune.
 - Un travail sur la mutualisation des charges, notamment de personnel, avec les communes voisines.
 - La poursuite de la révision des contrats de prestations en cours.
 - La limitation du recours aux prestations extérieures.

- La nécessité de choisir parmi les projets en cours en tenant compte de leur plan de financement intégrant :
 - La recherche de subventions.
 - La définition d'une stratégie sur le % d'autofinancement.
 - Le recours à l'emprunt.

Monsieur Nicolas ACHARD propose que soit menée une analyse de l'utilisation des matériels financés par le budget communal et qui servent à assurer les services de l'eau et de l'assainissement de la commune à l'image de la répartition des charges de personnels.

Dans le cadre du recours à l'emprunt, le Maire insiste sur l'importance d'identifier les impacts de ces derniers sur la CAF brute.

Concernant le budget de l'eau et de l'assainissement, le maire présente les perspectives 2021 sur le budget fonctionnement avec notamment :

- Le nettoyage et la désinfection des réservoirs.
- La mise en place de télésurveillance des volumes d'eau et des alertes intrusion.
- La protection des réservoirs.
- L'étude patrimoniale du réseau d'assainissement – obligatoire depuis 2015.

Sur la partie investissement, le maire rappelle le plan de financement du remplacement de la canalisation entre le château d'eau de Marche et l'entrée du bourg.

CHARGES		PRODUITS	
Conduite d'adduction du réservoir de Marche au Bourg (DN 125 - 850ml)	114 077,80 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	58 218,64 €
Divers et imprévus 5%	5 703,89 €		
Total travaux	119 781,69 €	Conseil Départemental du Puy de Dôme	36 386,65 €
Maitrise d'œuvre	11 538,00 €		
Frais de servitude	10 000,00 €	Autofinancement	51 400,07 €
Frais de consultation par dématérialisation	1 000,00 €		
Frais de publication	2 000,00 €	Total HT	145 546,59 €
Divers et imprévus 5%	1 226,90 €		
Total autres prestations	25 764,90 €	FCTVA	28 650,56 €
TOTAL HT	145 546,59 €	TOTAL TTC	174 655,91 €
TVA à 20%	29 109,32 €		
TOTAL TTC	174 655,91 €		

4 - Objet – Point sur les groupes de travail en cours

Le Maire propose de faire un point sur l'état d'avancement des groupes de travail.

- Le groupe de travail sur les aînés est toujours en attente de l'évolution des contraintes sanitaires.
- Le groupe de travail sur le fleurissement de la commune s'est réuni en petit comité pour identifier les lieux stratégiques et le type de fleurissement à privilégier. Une information auprès de la population sur la démarche est en cours de préparation.
- Le groupe éclairage public doit poursuivre ses travaux en prenant en compte les contraintes budgétaires et en intégrant la démarche de labellisation « village étoilé ».
- Le groupe de travail sur le stade attend les démarches de lancement des travaux par la communauté de communes et indique que l'achat du terrain pour agrandir l'espace de jeu est en cours de finalisation via l'EPF SMAF.

Au niveau des chantiers participatifs et sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, plusieurs propositions sont en cours de programmation, notamment :

- Coupe et débroussaillage du jardin du presbytère à la suite de l'accord de la DRAC. Ce chantier se fera en semaine afin de bénéficier d'un broyeur du SMCTOM.
- Installation des plaques de numéro des habitations à la suite de la distribution de ces dernières prévues durant les vacances scolaires d'Avril.
- Le nettoyage de certains lieux stratégiques à identifier pour embellir notre village par exemple le lavoir aux Bernards.
- Une opération de ramassage des déchets.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire souhaite en premier lieu remercier et féliciter Madame Hélène BRIGNON et Madame Noëlle LACOURT pour l'énergie déployée et le travail réalisé sur l'école depuis 9 mois.

Le Maire propose aux conseillers de faire part de leur analyse de la situation à la suite du courrier de recours envoyé par un collectif de parents après l'avis du conseil d'école de passer à la semaine de 4 jours.

Il indique que le prochain conseil municipal devra voter sur l'avis émis par le conseil d'école concernant la demande de dérogation du passage des rythmes scolaires à 4 jours.

Madame Hélène BRIGNON et Madame Noëlle LACOURT rappellent et expliquent le contexte et les modalités de la concertation mise en place dans le cadre de la réflexion sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2021.

Après divers échanges sur les enjeux et les difficultés inhérentes aux processus de concertation dans le cadre d'un vote, il a été décidé en premier lieu de rencontrer les parents du collectif afin d'apaiser les relations entre les membres de la communauté éducative.

La séance se clôture à 23h45.